

COMPTE RENDU DES ELUS CGT AU CHSCT DU 23/06/2011

Consultation sur la déclinaison régionale sur le plan d'action national Risques Psychos Sociaux

Pour rappel : 4^{ème} réunion.

Le document de travail proposé par la Direction est la déclinaison du dossier national (avec des questions en attente de réponses), qui n'a toujours pas été adopté au niveau national, le jugeant incomplet et n'apportant aucune réponse concrète.

De plus, nous avons rappelé les préconisations du cabinet ISAST, le rapport d'expertise sur Caen Ouest (à l'initiative de la Direction) et le rapport de l'assistante sociale qui vont tous dans le même sens.

Gestion de la charge de travail ?

Ne pas prendre cette question majeure en compte est l'assurance d'un échec quant à la réponse aux besoins ;

DECLARATION DES ELUS CGT AU CHSCT

« Les élus CGT au CHSCT lors des différentes réunions ont rappelé que ce dossier n'est toujours pas validé au niveau national, et ce n'est pas la recommandation n° 17 du Conseil Economique Social Environnemental sur la réforme du service public de l'emploi qui invite « à la reprise rapide du dialogue social sur cette question essentielle et à la négociation d'un plan de prévention des risques psychosociaux » au niveau national qui va nous dire le contraire.

La prise en compte des recommandations des différents experts (que cela soit à l'initiative du CHSCT ou de la Direction), ainsi que celui de l'assistante sociale qui nous alertent fortement quant aux conditions de travail et ses conséquences sur la santé des agents. Les documents soumis à avis reposent notamment sur une approche nationale, avec des sujets qui sont toujours en attente de cadrage. Lors de la réunion précédente, il a été pris la décision de mandater le groupe pluridisciplinaire pour plancher sur les axes suivants :

- Les agressions et les violences psychologiques,
- Le sens et la valeur du travail,
- La prise en compte des temps de documentation dans la charge du travail,
- La prise en compte de la santé et de la sécurité au travail.

Avec un absent majeur qui est le tronc commun pour apporter des solutions, à savoir LA GESTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL !

Même si la Direction de Basse Normandie a la volonté de faire évoluer et prendre en compte certaines recommandations des experts, il s'avère que sur le fond il ne sera pas possible de faire évoluer les conditions de travail et de vie au travail. Pour rappel, lors de la négociation sur la mise en œuvre des sites mixtes, ces sujets étaient déjà à l'ordre du jour et plusieurs mois après rien n'a été pris en compte.

De fait, sans aborder les moyens à mettre en face, il sera très difficile, voire à la marge de faire évoluer les choses.

Considérant que le dossier n'est pas clos, les élus CGT ne sont pas encore en mesure d'émettre un avis.

Les élus SNU-FSU, CGC ont aussi refusé d'émettre un avis.

La Direction à considérer que la consultation était arrivée à son terme, avec une divergence sur le fond et a pris acte des positions des organisations syndicales.